

Le Conseil départemental s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'habitat et offre aux ménages des solutions adaptées et individualisées en mobilisant des spécialistes.

Le point rénovation info-service

Un numéro unique pour vous renseigner et vous orienter.



L'accompagnement gratuit, adapté et personnalisé

Des équipes spécialisées se déplacent chez vous pour :

- assurer la visite de l'habitation ;
- analyser vos besoins (autonomie, rénovation...);
- réaliser l'évaluation énergétique du logement ;
- élaborer votre projet de travaux ;
- monter le dossier de financement ;
- suivre le bon déroulement du projet.



La mobilisation des aides existantes

Les travaux peuvent être soutenus par plusieurs partenaires financiers : État, Anah, Conseil départemental, communautés de communes et d'agglomération, caisses de retraite...



Adaptation du logement pour l'autonomie

Les économies d'énergie

Amélioration des logements dégradés

Vous avez des questions ou un projet ?

Contactez vite le :

Point rénovation info-service (PRIS)
Conseil départemental de l'Allier

Tél : 04 70 34 41 84
pris03@allier.fr
www.allier.fr

Permanences téléphoniques
du mardi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Permanences sur RDV
à l'Hôtel du Département à Moulins
le mercredi matin
et le jeudi après-midi



HABITER MIEUX

Des aides financières pour vos travaux



pour tout propriétaire occupant ou bailleur (*)

(*) Sous conditions

Le Département vous conseille et vous accompagne gratuitement

